



# Recrutement des professeurs : l'expérimentation libérale annoncée par Macron inquiète au-delà du corps enseignant

Emmanuel Macron veut « innover », en réponse aux difficultés des écoles à Marseille, en accordant notamment aux directrices et directeurs d'école primaire un pouvoir de recrutement et plus « d'autonomie ». Une idée qui traîne dans les tiroirs du ministère de l'éducation nationale depuis des lustres, et qui irrigue plusieurs réformes, de la maternelle à l'université. « Je dis plein de gros mots pour beaucoup de gens, j'en ai conscience. » Emmanuel Macron est rompu à l'exercice du pouvoir. Il sait bien, lorsqu'il lance le 2 septembre à Marseille l'idée d'une expérimentation dans une cinquantaine d'écoles de la ville, que cette annonce sera vécue comme une véritable provocation par une partie du corps enseignant et les militants de l'éducation dans les quartiers populaires. Cela n'a pas manqué.

Le message est d'autant plus mal reçu que, sur le terrain, pas grand monde n'avait anticipé que le président irait si loin. Dans cinquante établissements dit « laboratoires » de Marseille, les directeurs auront dès 2022 la liberté de choisir des enseignants, qui pourront eux-mêmes imaginer des innovations pédagogiques, voire mettre sur pied une méthode « radicalement nouvelle » pour leurs élèves. « L'école du futur », scandale de la communication élyséenne.

« Inacceptable » pour la CGT Éducation. Le syndicat regrette qu'Emmanuel Macron « rejette la faute » sur les autres, en particulier les enseignants et les collectivités locales, « alors que c'est l'abandon des pouvoirs publics qui a plongé les écoles dans l'insalubrité et les quartiers dans l'isolement et la précarité ». Même constat à l'autre bout du spectre syndical, comme en témoigne la position du Snalc « Cette idée, que l'on sait très chère à notre ministre et ce depuis longtemps, ne répond en rien aux difficultés rencontrées sur le terrain. Elle relève d'une logique qui n'est pas celle de notre école. »

Dans le public, jusqu'ici les enseignants sont affectés sur des postes en fonction de leur nombre de « points », acquis au cours de leur carrière, et de leur situation de famille, croisés avec leurs vœux – hormis des postes dits à profil (compétences spécifiques sur le handicap, l'école en prison, le numérique, etc.), pour lesquels un candidat peut être « choisi » après un entretien.

Caroline Chevé, secrétaire départementale de la FSU (premier syndicat de l'enseignement) dans les Bouches-du-Rhône, professeur de philosophie dans un lycée des quartiers nord, craint même que le président ne se soit servi de Marseille pour entrer dans la bataille électorale de 2022 : « Ces annonces, personne n'était au courant. C'est aussi ce qui nous amène à penser que c'est une entrée en campagne sur les questions d'éducation, pour montrer son côté "disruptif". »

Disruptif ? « L'autonomie » et la transformation du rôle des directeurs et directrices à l'école primaire sont des idées plus vieilles que Macron lui-même. Et nombre de gouvernements de droite comme de gauche s'y sont déjà cassé les dents.

Il faut même remonter au mitan du siècle dernier, en 1952, première fronde contre la création d'un grade spécifique pour les directeurs. Le projet revient trois décennies plus tard par décret pour être finalement purement et simplement abrogé, devant l'opposition des syndicats et de la base elle-même (lire le récit de cette fronde historique par le



syndicaliste Théo Roumier)

Plus récemment, c'est sous le quinquennat Sarkozy que la question est revenue sur le tapis. « Le professeur-artisan est aussi un agent public inséré dans une organisation publique qui s'appelle l'État expliquait le président d'alors, en amorce de son projet de refonte de l'école primaire, portée par le ministre Xavier Darcos. Tout groupe humain, quel qu'il soit, a besoin d'être dirigé. » Tollé chez les enseignants, l'idée est encore une fois remise.

Jean-Michel Blanquer, l'actuel ministre de l'éducation nationale, gravite déjà à cette époque dans les cercles sarkozystes puisqu'il rejoint en 2006 le cabinet du ministre de droite Gilles de Robien, et devient recteur de l'académie de Créteil sous Xavier Darcos. Dans cette académie, comme le rappelle Le Monde « l'hyper recteur » innove tous azimuts et creuse le sillon qui le mènera rue de Grenelle en 2017, grâce à Emmanuel Macron.

Jean-Michel Blanquer au pouvoir ressort très vite cette idée des tiroirs du ministère : formaliser le pouvoir hiérarchique du directeur dans le premier degré. D'abord en passant par la proposition de loi Rilhac, adoptée en 2020 en première lecture à l'Assemblée nationale (et qui sera examinée prochainement au Sénat), puis dans le contexte du suicide de la directrice d'école de Pantin Christine Renon , où l'hypothèse d'un nouvel « emploi fonctionnel de direction » est abordée, comme réponse à ce geste de désespoir. À chaque fois, le ministre trouve face à lui la majorité des syndicats.

« Sans statut ni formation réelle, le processus de mise en œuvre du recrutement des équipes enseignantes n'ayant pas été explicité par Emmanuel Macron, les directeurs ne peuvent que se montrer réticents et méfiants face au risque de voir leurs responsabilités s'alourdir davantage sans qu'il y ait au préalable une reconnaissance de leur fonction explique après les annonces de Marseille Cécile Roaux, chercheuse rattachée au laboratoire Cerlis de l'université de Paris, auteure d'un livre à paraître, La Direction d'école à l'heure du management. Une sociologie du pouvoir (PUF). Concernant les enseignants, ils se sont toujours montrés opposés à une autorité hiérarchique au sein de l'école qui serait susceptible de remettre en question l'autonomie dans leur classe. »

Pour contourner la fronde, Emmanuel Macron choisit donc de prendre le relais de son ministre, tout en s'affranchissant du processus parlementaire et de la négociation avec les organisations représentatives du personnel. Et en guise de galop d'essai, les quartiers populaires de la cité phocéenne feront très bien l'affaire, puisque le délabrement des écoles publiques y est manifeste.

Les quartiers populaires, lieu d'expérimentation privilégié des politiques éducatives

Là encore, la méthode est éprouvée : dès les années 1980 et avec la création des « ZEP » (zones d'éducation prioritaires), l'idée de différencier les moyens au profit de certaines écoles en difficulté s'est accompagnée, en contrepartie, d'expérimentations diverses et variées. « Des innovations pédagogiques, décidées d'en haut, nous sommes progressivement arrivés à des aspects statutaires pour avancer sur la dérégulation et l'explosion du cadre national de travail », regrette Caroline Chevé

Pour le moment, le flou le plus total règne sur la mise en œuvre d'un recrutement à la main du directeur ou de la directrice d'école primaire. Pourra-t-il ou elle aller piocher dans le vivier des professeurs titulaires, en publiant des postes particuliers à l'occasion du grand mouvement annuel dans l'Éducation nationale ? Recruter localement des enseignants contractuels ? Avec quels avantages en termes de rémunération, sachant que les fonctionnaires travaillant en REP (réseau d'éducation prioritaire) bénéficient déjà d'une prime ?

« Personne n'en sait rien , s'inquiète Virginie Akliouat, secrétaire départementale du SNU-IPP des Bouches-du-Rhône, qui rencontrera la semaine prochaine le ministre à ce



sujet. Cinq jours après le passage du président, les écoles de Marseille ont simplement reçu un appel à projets à rendre avant mardi prochain afin de se positionner pour être dans les 50 sélectionnées, sans plus d'infos sur les points qui fâchent. »

Or « la décentralisation des recrutements » existe déjà, rappelle Asma Benhenda, économiste à l'University College London et spécialiste des questions d'éducation, sans grand succès. Il s'agit de l'arrivée en masse, et en particulier dans les écoles REP, d'enseignants contractuels recrutés par les académies elles-mêmes, sur CV et lettre de motivation. « Leur proportion va croissant depuis dix ans car on a un problème d'attractivité dans ces écoles et plus assez de titulaires pour assurer les remplacements. Nos travaux montrent que ce personnel, faute de formation, n'est pas le plus à même de répondre aux besoins des élèves. »

On n'a pas besoin de DRH dans les écoles !

Virginie Akliouat

Pour accompagner ces annonces marseillaises, Emmanuel Macron a aussi mis en avant la difficulté d'enseigner dans certains écoles et donc le manque d'intérêt pour des professeurs expérimentés. « À tel endroit, les profs ne viennent plus, a expliqué le président de la République. Ça arrive parce qu'il y a des gens qui sont fatigués de travailler trop longtemps dans des quartiers difficiles et c'est vrai. On doit surtout permettre aux enseignants de choisir ces quartiers et les projets pédagogiques qui vont avec. »

Asma Benhenda est d'accord sur le diagnostic : plusieurs travaux confirment le fort turnover dans les établissements défavorisés qui empêche de stabiliser les équipes et de retenir les professeurs, ainsi qu'un taux d'absentéisme important du fait de conditions de travail difficiles. Sur les solutions, la chercheuse semble plus sceptique.

« Décentraliser en pensant que les directeurs d'école ont une meilleure connaissance du terrain et feront mieux que l'algorithme de l'Éducation nationale, cela paraît tentant. Mais si l'idée de base, c'est d'écouter les acteurs de terrain, c'est paradoxal. Car ni les enseignants ni les directeurs ne sont demandeurs d'un tel pouvoir. » Car recruter, « c'est aussi licencier », note Virginie Akliouat, elle-même directrice dans le primaire. On n'a pas besoin de DRH dans les écoles ! »

Au Royaume-Uni, où le parti travailliste s'est attelé dans les années 2000 à une politique un peu similaire en matière d'autonomie budgétaire et de recrutement (par la création d'académies dans l'école publique), les résultats ne sont guère probants. « Cela a eu un zéro effet, au mieux », explique Asma Benhenda. Et en particulier là où cela a commencé, dans les établissements défavorisés. »

« Payer et traiter tout le monde pareil, sous prétexte qu'on a le même diplôme, est une logique certes sacrée mais bien conservatrice ! » Marie Duru-Bellat, sociologue à Sciences-Po, spécialiste des politiques éducatives et des inégalités sociales et de genre, considère que la voie choisie par le président d'Emmanuel Macron est escarpée mais tentante, afin de venir à bout du « noyau dur d'élèves faibles », sur lequel les politiques « se cassent les dents depuis des décennies »

« Régulièrement, la bureaucratie et l'autoritarisme descendants de l'Éducation nationale sont dénoncés », juge-t-elle. Cela dit, il est clair que le contexte idéologique global pousse à l'autonomie, avec la conviction, pourtant démentie par maints travaux, que cela va entraîner les établissements dans une spirale de concurrence in fine favorable aux élèves. Faut-il pour autant défendre à présent le tout top-down et la centralisation ? »

La plus grande inégalité est d'abord « l'instabilité des enseignants » dans les zones dites sensibles, ajoute Cécile Roaux, qui invite à examiner « sans œillères idéologiques ce qui pourrait renforcer la stabilité et le travail collectif ». Une nécessité qui en révèle d'autres,



pour la chercheuse en sciences de l'éducation : « Outre bien sûr une vraie formation commune à ce travail en équipe, on peut par exemple noter l'importance d'une relation apaisée aux parents et à l'environnement ou de la relation aux élus locaux et aux autres corps de métier (animateurs, travailleurs sociaux et dans les écoles, personnels de service). »

Les enseignants essaient d'éviter les positions de travail les plus difficiles, et le système d'affectation favorise les enseignants les plus âgés, d'expérience, « c'est un problème central et de fond », confirme Asma Benhenda. Les primes pour ceux qui enseignent en zone d'éducation prioritaire ont été augmentées sous le quinquennat Hollande, et la hausse s'est poursuivie sous Emmanuel Macron, ce qui permet de corriger un peu ce biais. « Mais il s'agit de mesures pansements », insiste la chercheuse. Si on veut vraiment que les enseignants viennent et restent, il faudrait modifier profondément les conditions de travail dans les établissements défavorisés ! Et donc réfléchir à une question fondamentale absente de la politique menée jusqu'ici par Emmanuel Macron : celle de la mixité sociale. »

C'est l'autre grand reproche adressé au président de la République, celui d'avoir ainsi plus ou moins escamoté le sujet très épineux des moyens alloués à l'école publique et aux territoires où elles sont implantées, lui préférant l'appel un peu abstrait au « courage » et à « l'innovation »

« Nous avons bel et bien besoin d'argent pour financer la baisse des effectifs, rénover les bâtiments, permettre le retour des Rased [Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté – ndlr] énumère Virginie Akliouat . Dans les Bouches-du-Rhône, il n'y a plus aucun "maitre G" chargé d'aide rééducative et les psychologues scolaires gèrent 15 écoles chacune. »

Hugo Harari-Kermadec, économiste spécialiste de l'enseignement supérieur à Orléans, observe depuis plusieurs années, depuis le champ de l'université, le développement d'une telle politique d'autonomisation des établissements éducatifs, initiée par la loi LRU et plus récemment par la loi LPPR « Dans le supérieur, bien plus avancé en la matière, ce qui est vite venu après l'autonomie, c'est une politique d'excellence qui se révèle être une politique de différenciation et de mise en concurrence. À l'université, cela s'est traduit par la mise en place d'un supérieur à deux vitesses. Ce n'est pas un risque, c'est déjà à l'œuvre. »

L'autonomie des chefs d'établissement, rappelle Hugo Harari-Kermadec, pourrait bien d'ailleurs n'être que « fictive » « La ministre de l'enseignement supérieur actuelle, Dominique Vidal, a déjà répondu que les problèmes de personnel ne la concernaient pas ! C'est au chef d'établissement de trouver des moyens... Mais sauf à ce que le directeur puisse avoir une politique commerciale pour aller récupérer des financements, sa marge de manœuvre sera faible. » En matière éducative, les discours d'annonce sont souvent flamboyants... et les pièges nombreux à l'arrivée.

